



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1006

Attribution d'une subvention de 30 0000 euros à la Chambre de métiers et d'artisanat et approbation d'une convention partenariale pour accompagner, valoriser et soutenir l'artisanat dans une démarche d'accompagnement à la transition écologique

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : Mme AUGÉY Camille

**SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVALE (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1006 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 0000 EUROS A LA CHAMBRE DE METIERS ET D'ARTISANAT ET APPROBATION D'UNE CONVENTION PARTENARIALE POUR ACCOMPAGNER, VALORISER ET SOUTENIR L'ARTISANAT DANS UNE DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon, avec ses 513 300 habitants, constitue l'épicentre du développement urbain, social et économique de l'aire urbaine lyonnaise, avec des problématiques et enjeux spécifiques liés à une intensité urbaine remarquable.

Parmi ses atouts, Lyon bénéficie de la vitalité d'un tissu économique important, au sein duquel l'artisanat prend toute sa place, avec plus de 9 200 établissements artisanaux.

L'artisanat est aujourd'hui confronté à de nombreux défis comme l'installation de nouveaux artisans et l'accès des lyonnaises et lyonnais aux métiers de l'artisanat, le maintien et la valorisation des artisans existants dans le tissu urbain, mais aussi l'adaptation aux nouvelles contraintes réglementaires et aux attentes sociétales grandissantes concernant des pratiques environnementales vertueuses.

Les artisans s'inscrivent pleinement dans la dynamique de relance économique qui s'ouvre permettant à l'ensemble du territoire lyonnais de profiter des retombées à la fois économiques, mais aussi sociales et environnementales.

La prise en compte de ce potentiel et de ces enjeux conduit la Ville de Lyon et la Chambre des métiers et de l'artisanat de Région Auvergne Rhône-Alpes (CMA) à nouer un partenariat spécifique consacré par une convention, afin de permettre la réalisation d'objectifs partagés de développement économique local durable, support d'emplois et d'animation urbaine de proximité pérennes sur le territoire.

Elle est axée autour de trois thématiques visant à valoriser et soutenir le développement de l'artisanat sur l'ensemble du territoire lyonnais, et accompagner les artisans vers des pratiques environnementales plus vertueuses et contribuant à leur performance durable.

**I- La mobilité et le stationnement :**

Afin de participer à l'amélioration de la qualité de l'air et répondre aux normes européennes et aux objectifs du PCAET, de permettre aux artisans de prendre part à la transition écologique et de se déplacer de façon plus vertueuse, d'optimiser les circuits de livraison, de limiter et rationaliser les déplacements et d'optimiser l'occupation de l'espace public, la CMA développera des actions visant à :

- sensibiliser et accompagner les entreprises artisanales qui travaillent sur le périmètre de la Ville de Lyon dans leurs changements de pratiques en termes de mobilité ;

- conforter les dispositifs existants et réfléchir au développement d'offres de stationnement adaptées à des entreprises, plus spécifiquement celles qui s'engagent dans des pratiques de déplacement plus vertueuses ;
- créer une synergie entre la Ville, la Métropole, la CMA et les acteurs de la filière mobilité active sur les problématiques et les projets de mobilité.

## **II- L'accompagnement et la valorisation de l'artisanat lyonnais :**

La CMA participera à travers ses outils de communication et son ingénierie à accompagner la Ville de Lyon dans son objectif d'ancrage de l'artisanat durable dans les quartiers.

Elle assurera également l'accompagnement à l'installation et au maintien des artisans à Lyon afin que l'artisanat se développe et que ces métiers demeurent sur le territoire de la ville. Il est essentiel de donner envie d'entreprendre et de faire découvrir les métiers artisanaux, tout en s'assurant de la pérennité du tissu artisanal de proximité.

Des outils d'accompagnement et de valorisation des activités et savoir-faire artisanaux lyonnais seront mis en place afin de soutenir la filière artisanale, donner de la visibilité aux artisans lyonnais et encourager les circuits courts. L'objectif est également de mettre en valeur les savoirs-faire locaux qui contribuent à l'attractivité touristique de Lyon.

## **III- La réduction des déchets :**

La réduction des déchets et de leurs emballages sont des enjeux forts pour les artisans, à la fois pour des questions d'attractivité mais aussi d'évolution réglementaire.

La CMA participera à des actions spécifiques menées sur différents secteurs de la Ville de Lyon afin d'expérimenter des actions collectives auprès des professionnels et du grand public, dans l'objectif de les développer et pérenniser à l'échelle de la ville.

En particulier, la CMA développera en lien avec l'expérimentation d'un Quartier zéro déchets sur le 9<sup>e</sup> arrondissement :

- des solutions d'optimisation de la production des déchets des artisans, de l'amont (approvisionnement) à l'aval (gestion des invendus) en passant par la gestion des différents flux de l'entreprise afin de prévenir et réduire les déchets ;
- des actions en faveur de la Réduction, le Réemploi, la Réparation, la Réutilisation et le Retour à la terre (5R) dans les métiers de l'artisanat à l'échelle du quartier.

Par ailleurs des actions spécifiques seront menées en faveur de la réduction des emballages alimentaires sur le secteur de la Guillotière :

- élaboration et diffusion d'une boîte à outil ;
- démarche de prévention et accompagnement individuel via des diagnostics emballages ;
- partage de bonnes pratiques.

D'autres secteurs et quartier de la Ville de Lyon pourront être concernés par ces expérimentations.

Par délibération n° 2019/5051 du 23 septembre 2019, une subvention de 7 425 euros a été accordée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la mise en œuvre d'actions en faveur de la promotion, de l'implantation et du maintien de l'activité artisanale sur le territoire de la ville.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Auvergne Rhône-Alpes une subvention de 30 000 € pour mener des actions visant à installer, maintenir, accompagner et valoriser les entreprises artisanales.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention entre la Ville de Lyon et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Auvergne Rhône-Alpes est adoptée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- Une subvention de 30 000 euros est allouée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Auvergne Rhône-Alpes (dont le siège social est situé 10 rue Paul Montrochet à Lyon 2<sup>e</sup>) pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la promotion, de l'implantation et du maintien de l'activité artisanale sur le territoire de la Ville de Lyon.
- 4- La dépense de 30 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 78235, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 657382, fonction 62, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET